

# MÉTROLOGIE LÉGALE

## LA CERTIFICATION APPLICABLE AUX INSTRUMENTS DE MESURE RÉGLEMENTÉS

Si vous souhaitez commercialiser vos instruments de mesure réglementés en France, en Europe, et dans le monde, le LNE vous permet de certifier leur conception en application des exigences réglementaires. En tant que fabricant, réparateur ou installateur d'instruments de mesure réglementés, la certification de votre système de management de la qualité vous permet également de gagner en efficacité.

### LE RÔLE DE LA MÉTROLOGIE LÉGALE

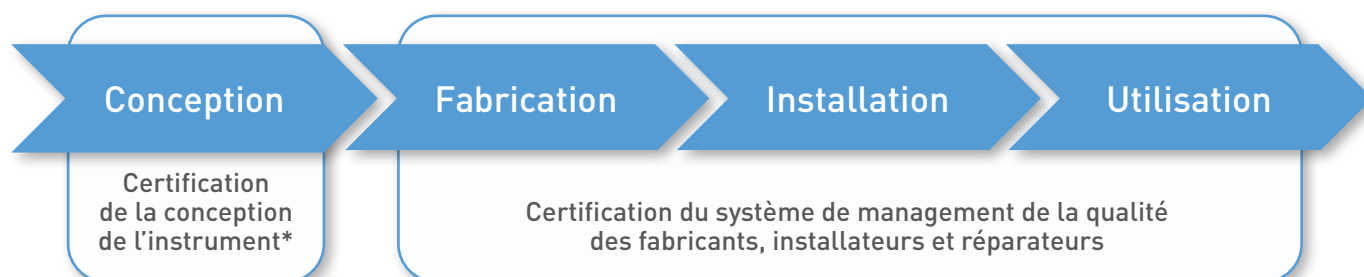
La métrologie légale regroupe un ensemble d'exigences et de procédures de contrôle imposées par l'Etat pour garantir l'exactitude de certains instruments de mesure, afin d'assurer la protection du citoyen, la loyauté des échanges et la bonne application des lois et règlements.

Le décret n° 2001-387 relatif au contrôle des instruments de mesure définit les dispositions applicables en France pour les **37 catégories d'instruments réglementés** (instruments de pesage, compteurs d'eau, compteurs électriques, taximètres, éthylomètres, cinémomètres...).

Avec la mondialisation des échanges, les textes de référence sont aussi élaborés à un **échelon européen**. Ainsi, certains instruments de mesure font l'objet de deux directives européennes, la directive 2014/32/UE relative aux instruments de mesure (Directive MID), et la directive 2014/31/UE relative aux instruments de pesage à fonctionnement non-automatique. Ces textes permettent d'harmoniser les exigences techniques applicables à ces instruments et les contrôles réalisés avant leur mise en service. Ces deux directives, ainsi que certains textes réglementaires nationaux, s'appuient notamment sur des recommandations de l'organisation internationale de métrologie légale (OIML).



### CYCLE DE VIE D'UN INSTRUMENT DE MESURE RÉGLEMENTÉ ET RÔLE CERTIFICATEUR DU LNE



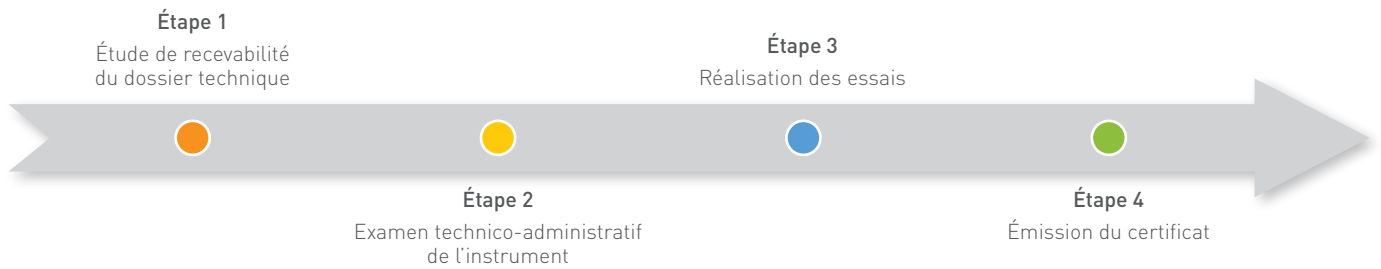
\* Examen de type/conception selon les réglementations



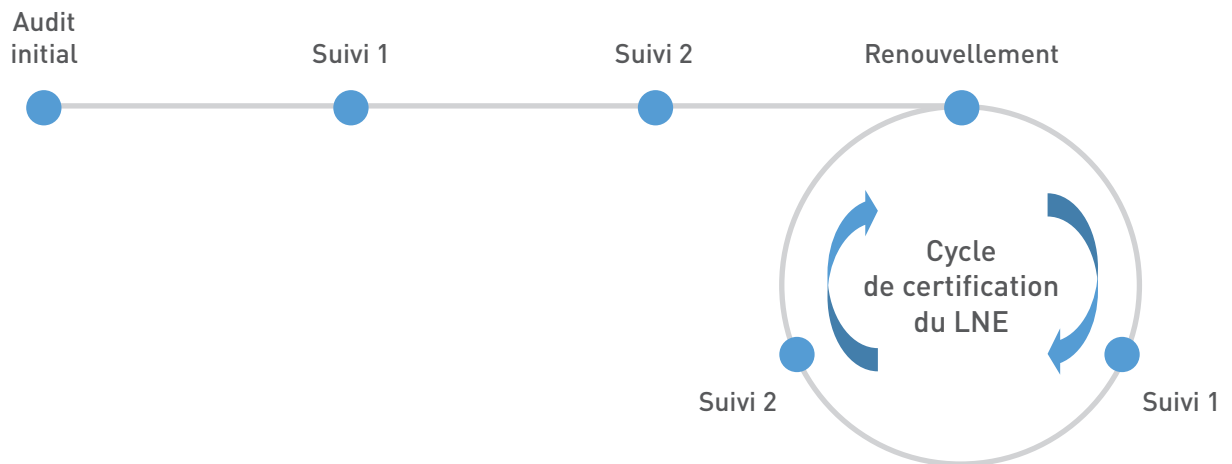
ou selon



## Principales étapes de l'examen de type



## Principales étapes d'audit (cycle de 3 ans) des fabricants/réparateurs/installateurs



## POURQUOI CHOISIR LE LNE

Pilote de la métrologie française et laboratoire national de référence dans le domaine de la métrologie, le LNE propose une gamme étendue de certifications de produits, services et systèmes de management de la qualité valables sur les marchés nationaux, européens, et internationaux, et peut intervenir en tant que :

- **Organisme français désigné par le ministère chargé de l'industrie dans le cadre du décret n° 2001-387 pour :**
  - instruire les demandes et délivrer les certificats d'examen de type, d'approbation de plans et de vérification de l'installation,
  - approuver et surveiller les systèmes de management de la qualité des fabricants, de réparateurs ou d'installateurs, d'instruments de mesure.
- **Organisme notifié en Europe, pour l'évaluation de la conformité :**
  - des instruments de mesure relevant de la directive 2014/32/UE (MID) pour la plupart des modules d'évaluation de la conformité (examen UE de type, vérification UE à l'unité,

assurance qualité du procédé de fabrication ou assurance complète de la qualité pour les fabricants),

- des IPFNA (Instrument de Pesage à Fonctionnement Non Automatique), au titre de la directive 2014/31/UE, pour les examens UE de type, la vérification UE à l'unité, et l'approbation des systèmes de management de la qualité des fabricants.
- **Autorité de délivrance de certificats de conformité OIML CS** au niveau international.

Grâce à sa filiale



le LNE délivre aussi le marquage UKCA\* sur vos instruments de mesure réglementés.



\* Filiale en cours d'accréditation.

LABORATOIRE NATIONAL DE MÉTROLOGIE ET D'ESSAIS  
1, rue Gaston Boissier • 75724 Paris Cedex 15

Une équipe commerciale spécialisée et dédiée est à votre service.



01 40 43 37 00



info@lne.fr



lne.fr

